

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2024.00405

**TRAVAUX POUR LE DOUBLEMENT ET LA
RÉHABILITATION DU RÉSERVOIR DU VERNAY À SAINT-
GALMIER - LOT N°1 : TERRASSEMENT - MARCHÉ CONCLU
AVEC TP LACASSAGNE - LOT N°2 : GÉNIE CIVIL - MARCHÉ
CONCLU AVEC LE GROUPEMENT BRUNEL/ETANDEX -
LOT N°3 : EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES, ÉLECTRIQUES
ET ÉLECTROMAGNÉTIQUES - MARCHÉ CONCLU AVEC
LMTP - LOT N°4 : RÉHABILITATION DES OUVRAGES ET
DÉMOLITION DE LA CHAMBRE DES VANNES - MARCHÉ
CONCLU AVEC ETANDEX**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R2123-1 1° et R2123-4 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2024.00007 en date du 18 janvier 2024 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Luc DEGRAIX, dans les domaines de la commande publique, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT la consultation relative à des travaux pour le doublement et la réhabilitation du Réservoir du Vernay sur la commune de Saint-Galmier, décomposée en 4 lots, organisée par Saint-Etienne Métropole du 08 janvier au 16 février 2024 à 12h00, et ayant fait l'objet d'une publicité sur le site internet de la collectivité et sur le BOAMP,

CONSIDERANT que pour le lot n°1 - Terrassement, les entreprises suivantes ont remis une offre :

- TP CONVERT – 1 allée Louis de Broglie 42500 Le Chambon-Feugerolles,
- TREMA – 1 Le Crouzet 43140 Saint-Didier-en-Velay,
- TP LACASSAGNE – 58 route de Saint-Galmier 42140 Chazelles-sur-Lyon,

CONSIDERANT que pour le lot n°2 - Génie civil, les entreprises suivantes ont remis une offre :

- TRAVAUX PUBLIC DU CENTRE – Route de la Plaine 69830 Durtol,
- Groupement BRUNEL/ETANDEX – 31 rue du Champ de Mars 42600 Savigneux,

CONSIDERANT que pour le lot n°3 - Equipements hydrauliques, électriques et électromagnétiques, les entreprises suivantes ont remis une offre :

- SAUR – 41 rue Saint-Jean-De-Dieu 69007 Lyon,
- LMTP – ZI Molina La Chazotte – 8 rue du Puits Lacroix 42650 Saint-Jean-Bonnefonds,
- SADE CGTH – BP Lieu-dit La Rama 42840 Montagny,

CONSIDERANT que pour le lot n°4 - Réhabilitation des ouvrages et démolition de la chambre des vannes, les entreprises suivantes ont remis une offre :

- ETANDEX – Agence Auvergne Rhône-Alpes – 10 rue Marcel Dassault 69740 Genas,
- FREYSSINET – 7 route du Caillou – BP 50 125 69630 Chaponost,

RECU EN PREFECTURE

Le 15 mai 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20240417-C20240040510

Date de mise en ligne : 15 mai 2024

CONSIDERANT que l'ensemble des offres étant conformes, ont été jugées au regard des critères énoncés au règlement de la consultation : le prix des prestations pondéré à 40 % et la valeur technique pondérée à 60 %,

CONSIDERANT qu'il résulte de l'analyse que pour le lot n°1, l'offre proposée par TP LACASSAGNE a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour le lot n°2, l'offre proposée par le groupement BRUNEL/ETANDEX été jugée économiquement la plus avantageuse, pour le lot n°3, l'offre proposée par LMTP été jugée économiquement la plus avantageuse, et pour le lot n°4, l'offre proposée par ETANDEX été jugée économiquement la plus avantageuse,

DECIDE

ARTICLE 1

Un marché relatif à des travaux pour le doublement et la réhabilitation du Réservoir du Vernay sur la commune de Saint-Galmier – Lot n°1 : Terrassement, est conclu avec la société TP LACASSAGNE, sise 58 route de Saint-Galmier 42150 Chazelles-sur-Lyon, Siret n°349 062 604 00013.

Un marché relatif à des travaux pour le doublement et la réhabilitation du Réservoir du Vernay sur la commune de Saint-Galmier – Lot n°2 : Génie civil, est conclu avec le groupement BRUNEL (Mandataire)/ETANDEX, sis 31 rue du Champ de Mars 42600 Savigneux, Siret n°885 65 564 00028.

Un marché relatif à des travaux pour le doublement et la réhabilitation du Réservoir du Vernay sur la commune de Saint-Galmier – Lot n°3 : Equipements hydrauliques, électriques et électromagnétiques, est conclu avec la société LMTP, sise ZI Molina La Chazotte – 8 rue du Puits Lacroix 42650 Saint-Jean-Bonnefonds, Siret n°789 873 395 00030.

Un marché relatif à des travaux pour le doublement et la réhabilitation du Réservoir du Vernay sur la commune de Saint-Galmier – Lot n°4 : Réhabilitation des ouvrages et démolition de la chambre des vannes, est conclu avec la société ETANDEX – Agence Auvergne Rhône-Alpes – 10 rue Marcel Dassault 69740 Genas, Siret n°306 896 374 00320.

ARTICLE 2

La durée de chaque marché court à compter de la notification du marché jusqu'à la réception des travaux.

Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des travaux est de 15 mois :13 mois pour la réalisation des travaux (y compris les périodes d'étude d'exé), 2 mois pour la période d'observation de la cuve n°1 après réhabilitation et 2 mois pour la période d'observation de la cuve n°2. A noter que les 2 mois de la période d'observation de la cuve n°2 seront en temps masqué durant les travaux du lot n°4. Le délai de la période d'observation de la cuve n°2 n'impacte pas le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des travaux.

Pour le lot n°1, la période de préparation de 6 semaines n'est pas comprise dans le délai d'exécution et débute à compter de la notification du marché. Le délai d'exécution des travaux est de 12 semaines à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de les commencer, et décomposé en deux phases (phase n°1 : 7 semaines - phase n°2 : 5 semaines).

Pour le lot n°2, la période de préparation de 8 semaines n'est pas comprise dans le délai d'exécution et débute à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de la commencer. Le délai d'exécution des travaux est de 30 semaines à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de les commencer, et décomposé en deux phases (phase n°1 : 24 semaines - phase n°2 : 6 semaines).

Pour le lot n°3, la période de préparation de 4 semaines n'est pas comprise dans le délai d'exécution et débute à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de la commencer. Le délai d'exécution des travaux est de 22 semaines à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de les commencer, et décomposé en deux phases (phase n°1 : 17 semaines - phase n°2 : 5 semaines).

Pour le lot n°4, la période de préparation de 4 semaines n'est pas comprise dans le délai d'exécution et débute à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de la commencer. Le délai d'exécution des travaux est de 14 semaines à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de les commencer.

ARTICLE 3

Le marché est traité à prix unitaires et forfaitaires (prix mixtes).
Les prix sont révisables mensuellement.

- Pour le lot n°1, le montant global du marché est de 134 925.00 € HT,
- Pour le lot n°2, le montant global du marché est de 405 000.00 € HT (offre de base),
- Pour le lot n°3, le montant global du marché est de 224 449.00 € HT,
- Pour le lot n°4, le montant global du marché est de 176 166.14 € HT.

ARTICLE 4

La dépense correspondante sera imputée au budget Eau Potable, Section Investissement, 2014GALM9.

ARTICLE 5

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 6

Monsieur le Directeur Général des Services par intérim et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 15/05/2024
Pour le Président, par délégation,
Le 18^{ème} Vice-Président,



Jean-Luc DEGRAIX